

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Rentrée scolaire 2024
Barème indicatif

1. ÉLÉMENTS LIÉS À LA CARRIÈRE

Éléments	barème
Echelon au 31/08/2022	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} au 3^{ème} : 6 points • 4^{ème} : 7 points • 5^{ème} : 8 points • 6^{ème} : 9 points • 7^{ème} : 10 points • 8^{ème} : 11 points • 9^{ème} : 12 points • 10^{ème} : 13 points • 11^{ème} : 14 points • Hors classe : 15 points • Classe exceptionnelle : 16 points
Affectation <u>consécutive</u> en établissement relevant de l'éducation prioritaire REP/REP + Dispositif transitoire campagne 2024 (Dernière année)	<p>Affectation actuelle depuis au moins 5 années consécutives dans un ou plusieurs établissements relevant de l'éducation prioritaire. Seules sont prises en compte les années scolaires au cours desquelles l'agent aura exercé des services correspondant au moins à un mi-temps et à une période de 6 mois répartis sur l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les années effectuées en REP – REP+ dans une autre académie si elles précèdent immédiatement l'affectation actuelle en éducation prioritaire dans l'académie de Lyon, sont prises en compte dès lors qu'elles sont justifiées (voir annexe 2). <p>Les périodes de congés (longue durée, parental) si elles sont de 6 mois ou plus, suspendent le décompte de la période à retenir pour le calcul de la bonification. Cette bonification est accordée dans les mêmes conditions aux TZR.</p> <div style="float: right; text-align: center;"> <p>MODIFICATION</p> <p>Campagne 2025 : fin des bonifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans : 4pts • 8 ans et plus : 8pts </div>

2. Projet de formation :

Éléments	Barème	Observations
Valorisation du parcours de formation	9 pts	Dossier : <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation 2 pages maxi • CV • Descriptif précisant de formation

3. ÉLÉMENTS LIÉS À L'ANTÉRIORITÉ DE LA DEMANDE :

Eléments	barème
<p>Demandes antérieures non satisfaites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 demande : 6 points • 2 demandes : 11 points • 3 demandes : 16 points • 4 demandes et plus : 21 points

4. ÉLÉMENTS LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE :

Eléments	barème
<p>Enfants de moins de 18 ans au 01/09/2024 Et enfants à naître</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 enfant : 4.1 points • 2 enfants : 5.1 points • 3 enfants : 6.1 points • 4 enfants et plus : 7.1 points

5. Situation de handicap :

Eléments	Barème/priorité
<p>Bonification automatique BOE</p>	<p>10 pts</p>
<p>Après avis des médecins de prévention</p> <p>Bonification spécifique BOE</p> <p>Ou</p> <p>Agent reconnu par médecin de prévention en usure professionnelle</p>	<p>50 pts</p>